

2 rue de Milan  
 Parc d'activité des petites landes  
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex  
 FRANCE  
 Tél. +33 2 40 18 37 00  
 Fax +33 2 40 18 37 09  
 Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.  
 Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.  
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

SONOLIGHT  
 2 RUE DE L'EGLISE

67250 LOBSANN  
 FRANCE

# Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.
25/06/2021	1863557	COO12637	

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur [www.algam.net](http://www.algam.net)

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
Livraison n° 76545262	du 22/06/2021 - SONOLIGHT 67 67250 LOBSANN							
Commande Algam Entrep SSP BLX24RE-PG58-M17	n° 73333413 du 21/06/2021 Livraison n° 1 Référence: RC Commande mail RC Audio / Shure / SYSTEMES HF / BLX / Complet rackable / Emetteur main PG58 - Bande M17 - Nomenclature douanière : 8525500000	1	293,470	10,00	264,120	264,12	1	F
	Eco-contribution	1			0,08	0,08		
Livraison n° 76547332	du 25/06/2021 - SONOLIGHT 67 67250 LOBSANN							
Commande Algam Entrep SHL LUCAS-NANO605FX	n° 73336029 du 25/06/2021 Livraison n° 1 Référence: RC Commande mail RC Audio / HK Audio / ENCEINTES SONO / LUCAS Nano / Nano 600 / Système amp. 120 pers. Bluetooth - Nomenclature douanière : 8518220090*	1	693,750	12,00	610,500	610,50	1	D
	Eco-contribution	1			1,67	1,67		
	Quantité	1						
	Numéro de série	B01-1747-50170445						
SHL PACKSTKM-N600	Audio / HK Audio / ENCEINTES SONO / LUCAS Nano / Nano 600 / Sac, 2 stands K&M, 2 câbles - Nomenclature douanière : 9620009900	1	117,370	12,00	103,290	103,29	1	
	Journée du	HT commandé	Frais de port HT					
	21/06/2021	264,12	Franco					
	25/06/2021	869,83	Franco					
Eco-contribution								
Total HT % esc. Escompte Eco-contribution						Net à payer		



2 rue de Milan  
 Parc d'activité des petites landes  
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex  
 FRANCE  
 Tél. +33 2 40 18 37 00  
 Fax +33 2 40 18 37 09  
 Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.  
 Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.  
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

SONOLIGHT  
 2 RUE DE L'EGLISE

67250 LOBSANN  
 FRANCE

# Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.
25/06/2021	1863557	COO12637	

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur [www.algam.net](http://www.algam.net)

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
Classe D		1	1,6700		1,67			
Classe F		1	0,0800		0,08			
Total HT % esc. Escompte Eco-contribution			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C		
979,66		1	979,66	20,00	195,93	*****1175,59 EUR		
		2		20,00		Net à payer		
		3		5,50				
		4		7,00				
		5		2,10		1 175,59		

Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac

25/07/21

Conformément à l'article L.441-10II du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 6%.

Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.